

de 1794 à 1826

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – E depot 17679

fiche n°13

22 juin 1823 – Etablissement de deux thuileries

Cejourd'hui Vingt Deux Juin mil huit cent Vingt trois
 Mairie de la Commune de Bouzy ayant réuni le conseil
 Municipal de la Commune Extraordinairement d'après l'autorisation
 de M. le Préfet en de ouï et tantôt foriel mil
 huit cent Vingt deux délibéré à l'unanimité sur les demandes
 faites par les M^{rs} Joachim Jean Patoz et Baudran
 Jean Louis
 Le conseil après avoir pris connaissance de l'exploit
 de M^{rs} Joachim et Baudran tendant à établir chacun une
 Chaubone sur la montagne de Bouzy Vu aussi l'avantage que
 peut avoir de cet établissement d'après le procès verbal
 d'expertise qui a été fait et affiché pendant deux dimanches
 consécutifs la première publication a été publiée et affichée
 le dimanche V^e Sept foriel, et la seconde le
 Vingt quatre present mois Sans qu'il eût été porté
 aucune opposition
 A arrêté ce qui suit
 Que les M^{rs} Joachim et Baudran peuvent établir sur la
 montagne de Bouzy chacun une Chaubone propre à leur exploitation
 d'une espèce de Germin qui leur sera désignée par
 et borné sans qu'ils puissent ériger, au gré du verbal
 d'expertise le tout aux frais de M^{rs} Patoz et Baudran la quote
 de Germin est spécifiée à sixante verges
 Seront tenus de donner à la commune par chaque année de l'année
 de cinquante francs payables d'année en année entre les mains de
 l'écuyer municipal et chacun cinq cents de Chaubone qui leur
 déposés entre les mains de M^{rs} Patoz et Baudran
 l'entrée en jouissance du M^{rs} Joachim et de la première
 M^{rs} Baudran mil huit cent Vingt deux et cela du M^{rs} Baudran
 et de la première Chaubone 1822
 fait séance entre nous Maire, Adjoints, et membres
 du conseil municipal et avons signé les six mois et onze
 c. Patoz, Patoz, Claude Houry, Jean Baptiste Patoz
 Bonnaud, J. Houry, Jean M^{rs} Robert, Sébastien Patoz
 Riel Godin
 M^{rs} Patoz
 Adjoints

« Cejourd'huy vingt deux juin mil huit cent vingt trois nous, Maire de la commune de Bouzy ayant réuni le conseil municipal de la commune extraordinairement suivant l'autorisation de Mr le Préfet vu du onze et du treize février mil huit cent vingt deux relativement à délibérer sur les demandes faites par les Sieurs Joachim Jean Victor et Baudran Jean Louis. Le conseil après avoir pris connaissance de l'exposé des Sieurs Joachim et Baudran tendant à établir chacun une thuilierie sur la Montagne de Bouzy vu aussi l'avantage que peut avoir de cet établissement d'après le procès-verbal d'affiche qui a été fait et affiché pendant deux dimanches consécutifs, la première publication a été publiée et affiché le dimanche dix sept février et la seconde le vingt quatre présent mois sans qu'il se soit trouvé aucune opposition.

A arrêté ce qui suit

Que les sieurs Joachim et Baudran peuvent établir sur la Montagne de Bouzy chacun une thuilierie propre à leur exploitation dans un espace de terrain qui leur sera désigné arpenté et borné sans qu'ils puissent déroger au procès-verbal d'arpentage le tout aux frais desdits bailleurs la quantité de terrain est spécifiée à soixante verges.

Seront tenus de donner à la commune pour chaque année la somme de cinquante francs payables d'année en année entre les mains du receveur municipal et chacun cinq cents de tuile qui seront déposés entre les mains du marguillier de la fabrique l'entrée en jouissance du sieur Joachim est du premier mars mil huit cent vingt deux et celle du sieur Baudran est du premier juillet 1822.

Fait et arrêté entre nous Maire, adjoint et membres du conseil municipal et avons signé les jours, mois et an cy dessus »